



Reprise du service sécurité incendie (pompiers) en interne PSA : Entourloupe sur les emplois

Juillet 2021

La direction vient d'annoncer qu'elle allait reprendre en interne le service sécurité incendie de l'usine.

Ce seront donc des salariés PSA, qui ont les compétences (pompiers volontaires en dehors de l'usine) qui prendront la place des pompiers SECURITAS.

Au passage, la direction supprime 4 postes car les 12 pompiers SECURITAS qui assurent le travail aujourd'hui ne seront remplacés que par 8 pompiers PSA.

**Au global, dans ce projet ce sont encore 4 postes de supprimés
et 12 salariés SECURITAS sacrifiés !**

Ne nous laissons pas diviser

Comme toujours, la direction tente de nous diviser entre travailleurs avec un contrat PSA, travailleurs intérimaires et travailleurs sous-traitants. C'est un piège. Quelle que soit la couleur de notre bleu de travail, nous avons les mêmes intérêts face à nos patrons.

Le cas des pompiers de l'usine est parlant :

En 2015, PSA a sous-traité le service sécurité incendie de l'usine. Les 16 pompiers PSA ont tous vu leurs postes transférés à... SECURITAS. Au passage, ce sont déjà 4 postes qui avaient été supprimés.

Les pompiers PSA avaient perdu leurs postes qu'ils tenaient depuis des années. Cela avait un véritable coup dur pour eux.

Déjà en 2015, en sous-traitant l'activité, PSA supprimait des emplois.

Aujourd'hui, la direction en faisant l'opération inverse, ce sont 12 salariés de SECURITAS qui vont perdre leurs postes dans l'usine. Vont-ils garder leur emploi chez SECURITAS ? Vers quel endroit de la région seront-ils envoyés ? Ce n'est pas le souci de la direction !

La direction veut se donner une bonne image en soi-disant « sauvant » 8 emplois PSA. C'est faux. Elle dit elle-même que par cette opération, elle fera des économies. C'est bien là sa seule motivation.

Personne n'est en trop dans cette usine. Tous les salariés sont utiles et ont besoin d'un salaire pour vivre, que l'on soit CDI PSA, intérimaires ou salariés de la sous-traitance.

Le travail doit être réparti entre tous, quel que soit notre statut, sans baisse des salaires.

Les milliards de bénéfice que PSA tire de notre travail doivent servir à maintenir l'emploi et non à enrichir les gros actionnaires.

Nouvel accord d'intéressement

La direction cherche à réduire la prime !

Raison de plus pour revendiquer des augmentations de salaire !

La direction a proposé aux syndicats un projet d'un nouvel accord d'intéressement pour l'exercice 2021 où les règles de déclenchement et de calcul de la prime sont bouleversées.

Tous les syndicats sauf la CGT ont signé cet accord.

L'objectif de la direction est de réduire le montant de la future prime d'intéressement en modifiant le périmètre de calcul, en durcissant les seuils de déclenchement et les critères d'attribution de la prime.

Premier coup fourré :

Les résultats à partir desquels le versement de la prime est calculé ne sont plus seulement ceux de PSA mais ceux de Stellantis (PSA + FCA). Cela augmente les possibilités pour la direction de diminuer le montant de la prime car FCA a une moins grande rentabilité que PSA.

Deuxième coup fourré :

Ce ne sont donc plus les bénéfices de PSA qui compteront mais le « free cash-flow » de Stellantis.

Le « free cash-flow » c'est la trésorerie disponible, ce qui est différent des bénéfices.

Exemple : en 2021, le groupe PSA peut très bien afficher des bénéfices et en même temps que le « free cash-flow » de Stellantis soit négatif suite à une opération financière.

Troisième coup fourré :

Si le groupe Stellantis paye des amendes en 2021 pour ne pas avoir respecté ses objectifs de rejets CO² de la réglementation CAFE 2021 (or les voitures de FCA rejettent plus de CO² que celles de PSA), il n'y aurait tout simplement pas de prime d'intéressement, **Mais en quoi les salariés de PSA sont responsables ??**

Quatrième coup fourré :

Le critère injuste du présentéisme est maintenu et la prime d'intéressement ne rentre toujours pas dans le calcul de la pension de retraite.

Les intérimaires qui produisent les bénéfices de PSA au même titre que les CDI sont exclus de la prime d'intéressement.

C'est bien la preuve que ces primes d'intéressement ne peuvent pas remplacer de vraies augmentations de salaires. Ce qui nous fait vivre et qui fait notre future pension de retraite, c'est notre salaire.

Plutôt qu'une prime que la direction peut baisser ou supprimer à sa convenance, ce qui est nécessaire c'est une augmentation massive du salaire de base pour tous !